

Conditions générales de participation

Inscription au cours et à l'examen de certification IBCLC

L'inscription aux différentes formations proposées par l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation se fait impérativement sur le site internet www.allaiter-institut.com. Avec son inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des *Conditions générales de participation*.

Concernant la formation continue pour la préparation à la qualification complémentaire de consultante en lactation IBCLC :

Avec son inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des règles d'admission à l'examen de certification IBCLC (<https://iblce.org/> → Step 1: Prepare for IBCLC Certification → french → [Guide d'Information des Candidat\(e\)s a l'attention des personnes qui projettent de s'inscrire à l'examen organisé par l'IBLCE](#))

Le participant est seul responsable de vérifier s'il correspond aux critères d'admission (pré requis) et de respecter les délais d'inscription à l'examen de certification IBCLC.

Délai de paiement des formations

Le délai de paiement indiqué sur la facture est impératif. Avec son inscription, le participant s'engage à payer les frais de formation. **Le non-paiement de ces derniers n'est pas considéré comme une annulation de l'inscription.**

Procédure en cas de non-paiement : Pour les factures non payées dans le délai, la responsable de formation respecte un temps d'attente de 15 jours avant d'envoyer un rappel. Ce rappel fixe un délai de paiement supplémentaire de 15 jours. Le montant du rappel est identique à la somme facturée initialement. En cas de non-paiement des factures dans le délai fixé par ce rappel, une sommation de payer est adressée au débiteur. Un délai de paiement supplémentaire de 15 jours est accordé et un émolument administratif de CHF 20.00 est perçu pour l'envoi d'une sommation.

Modification des programmes et des prix

La direction de l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes et des descriptifs, des prix et des présentes conditions générales de participation.

Organisation des cours

Afin d'assurer un parfait déroulement des cours, l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation fixe pour chaque formation un nombre minimum et un nombre maximum de participants. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, sous réserve du paiement des frais de formation effectué dans les délais impartis.

Si le nombre de participant n'est pas suffisant, la formation n'a pas lieu et le participant est dispensé du paiement des frais de formation. Le participant est alors averti par mail à l'échéance du délai d'inscription.

Pour des raisons d'organisation, l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation se réserve le droit de déplacer le lieu du séminaire, d'ajourner ou déplacer des cours.

Attestation de cours

À la demande par mail du participant et à condition de sa présence au cours, la responsable de formation lui fournira une attestation de formation. Il faudra toutefois que le cours ne date pas de plus de 3 ans.

Attestation de paiement

A la demande par mail du participant et à condition qu'il se soit acquitté des frais de formation, la responsable de formation lui établira une attestation de paiement. Il faudra toutefois que le cours ne date pas de plus de 3 ans.

Confidentialité et protection des données

La totalité des informations, des documents et des données indiquées par l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation et le participant lors de la conclusion des prestations contractuelles est confidentielle. Elle sera exclusivement utilisée et transmise à des collaborateurs dans le cadre de la réalisation desdites prestations contractuelles. Le devoir de confidentialité et de protection des données continue après la fin du contrat et reste valable pour l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation comme pour le participant. Par le biais de son inscription, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées privées, respect des modalités de paiement, appréciation des formations...) par l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation. Ces données personnelles pourraient être utilisées dans différents buts (newsletter, publicités...) exclusivement par l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation.

Support de cours

Le prix du cours comprend les supports de cours de l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation pour chaque séminaire. Ces derniers seront remis exclusivement aux participants ayant réglé le prix de la formation.

Droit d'auteur et d'utilisation

La totalité des droits sur les supports de cours sont et restent la propriété de l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation. Toute type de reproduction de la totalité ou partie de ces supports (copie, photographie, transmission, utilisation dans un autre cadre...) nécessite l'accord écrit préalable de l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation.

L'utilisation des supports et du matériel mis à disposition par l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation dans le cadre de la formation est strictement réservée au participant.

L'enregistrement d'un cours, sur quelque support que ce soit, de même que la diffusion de l'intégralité ou partie de son contenu est strictement interdit.

Participation de maman allaitante

Les bébés calmes de moins de 6 mois peuvent accompagner leur maman en formation. Pour la plupart des mamans, il est plus agréable qu'une personne s'occupe de leur bébé entre leurs repas en dehors de la salle de cours afin qu'elle puisse profiter pleinement de la formation.

Désistement

Tout désistement entraîne des formalités administratives. Dès lors les règles suivantes font foi :

Le désistement se fait par mail, la date de réception faisant foi.

Une facture impayée ou une information orale à un collaborateur de l'Institut ne sont pas considérées comme un désistement.

- Pour la formation continue pour la préparation à la qualification complémentaire de consultante en lactation IBCLC :

Si le désistement a lieu après l'inscription, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Si le désistement intervient dans les 15 jours ouvrables précédant le début de la formation, la moitié du prix de la formation est due.

Si le désistement intervient après le début de la formation, 80% du prix total de la formation est due ainsi que les frais d'inscription.



- Pour les autres séminaires :

Si le désistement intervient dans les 15 jours ouvrables précédant le début de la formation, la moitié du prix de la formation est due.

Si le désistement intervient après le début de la formation, la totalité du prix de la formation est due.

En cas de désistement après l'envoi de la facture pour des raisons valables indépendantes de la volonté du participant, celui-ci s'acquitte d'une taxe pour frais de gestion de CHF 300.-.

- Pour les séminaires de 2 jours ou moins :

En cas de désistement après le délai de clôture des inscriptions, le participant s'acquitte d'une taxe pour frais de gestion de CHF 30.-.

La direction de l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation se réserve le droit de valider ou d'invalider les raisons valables indépendantes de la volonté du participant invoquées par celui-ci.

Un arrangement avec la direction de l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation peut être trouvé pour que le participant puisse suivre la formation lors d'une prochaine session, les frais de désistement seront alors déduits des frais de formation.

Absence

1 jour d'absence autorisé sur la durée totale de la formation continue pour la préparation à la qualification complémentaire de consultante en lactation IBCLC (inclus séminaire de base).

Aucun remboursement total ou au prorata ne sera accordé pour les cours manqués, même en cas de maladie ou d'accident. Il est possible de trouver un arrangement pour suivre gratuitement ces cours lors d'une session ultérieure.

Exclusion de responsabilité

L'assurance est à la charge de chaque participant. L'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation décline toute responsabilité en cas d'accident, dommage ou vol pendant la formation.

Droit applicable et for juridique

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Le tribunal ordinaire du Canton de Berne est compétent en cas de litige en relation avec le présent contrat. Le for Juridique est à Berne.

Dispositions finales

S'il s'avérait qu'une disposition particulière des présentes *Conditions générales de participation* devait – totalement ou en partie – ne pas être conforme au droit, ou perdre sa conformité ou encore présenter une lacune, alors cet état de fait ne prêterait en rien la validité du reste des dispositions des présentes *Conditions générales de participation*.

Dans un tel cas, la disposition non applicable ou manquante est à remplacer ou à compléter par la clause valable la plus semblable possible pouvant remplir l'objectif financier et juridique initialement poursuivi.